

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et ou autres Département
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN..... 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 Juin — Le Sénat adopte par 217 voix contre 8, le projet réduisant les droits sur les blés, tel que la Chambre l'a voté.

26 Juin — Dans une lettre adressée aux prêtres de son diocèse, Mgr Fava, évêque de Grenoble déclare solennellement accepter la forme de gouvernement actuelle de la France, c'est-à-dire la République.

— Scène violente sur le champ de courses d'Achères.

— Crime de la rue Montaigne. Un jeune homme de dix-neuf ans est assassiné lâchement par un de ses amis.

27 Juin — Continuation à Paris, du mouvement gréviste, Après les boulangers, les garçons bouchers, les garçons épiciers, les ouvriers coiffeurs, les conducteurs des tramways-sud, s'agitent et parlent de se mettre en grève.

28 Juin — Election législative à Paris, en remplacement de M. de Lannesson, devenu gouverneur de l'Indo-Chine. Il y a ballottage.

— Fêtes magnifiques données à

Versailles, en l'honneur du général Hoche et à l'occasion de l'inauguration de la statue du sculpteur Jean Houdon, né à Versailles le 23 Mars 1744.

29 Juin — Triple assassinat dans la commune de Beaumont, sur la frontière belge, dans l'arrondissement d'Avesnes.

30 Juin — Incendie considérable à Châtillon, près du lac du Bourget. Quinze maisons sont brûlées et deux femmes périssent dans les flammes. Un jeune homme est grièvement blessé.

1^{er} Juillet — Fuite du fondé de pouvoir de la Trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, emportant une somme d'au moins 154,000 francs.

2^e Juillet — Distribution solennelle des récompenses accordées aux exposants du salon de peinture des Champs Elysées.

— Drame terrible à Limoux. Un individu séparé de sa femme, est pris tout à coup du désir de la faire mourir. Au moment où après avoir tiré sur elle plusieurs coups de revolver, il l'avait frappée à coups de couteau, le propriétaire survient pour porter secours à la malheureuse femme et est également frappé mortellement par le

forcené qui s'ouvre ensuite le ventre à l'aide de son arme,

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Mardi prochain 7 juillet, une colonne du 47^e régiment d'artillerie venant du camp de Cercottes et rentrant à la Fère logera à Dammartin.

Ce détachement comprendra 23 officiers, 448 sous-officiers et soldats, 368 chevaux et 34 voitures.

— Lundi dernier, un pigeon voyageur venant de Nevers et appartenant à la société colombophile *L'éclair*, de Paris, s'est arrêté à Dammartin dans la maison de Mme veuve Bouvier qui lui a donné asile pendant la nuit et l'a remis en liberté le lendemain dans la matinée.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

On lit dans le *Journal de Senlis*:

Dimanche dernier, le nommé Gillet (Louis), équarisseur, demeurant à Nanteuil, s'est vu dresser procès-verbal par la gendarmerie de la localité, pour avoir contrevenu au décret du 22 juin 1882, sur la police sanitaire des animaux. Il avait livré à la consommation de la viande de vache morte du « sang de rate », et il en avait même conduit une partie dans sa voiture ordinaire non close, sans prendre les précautions nécessaires et ordonnées par la loi.

— Jeudi dernier, la section d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'hôtel de Ville pour sa séance mensuelle sous la présidence de M. Valadon.

Après la conférence de M. Lozet sur la fécondation artificielle des fleurs, et quelques communications importantes de M. le Président, le bureau de

la section s'est rendu au Plessis-Belleville, où M. le Professeur devait faire une leçon pratique.

(Écho du Valois)

VERSIGNY

On écrit au *Journal de Senlis*:

Le 29 juin dernier, un vol de différents effets d'une valeur de 45 fr. aurait été commis au domicile des époux Vangheluwe-Verhooge, manouvriers à Versigny.

Des soupçons se porteraient sur un nommé Canivet (Vincent), âgé de 15 ans contre lequel procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Nanteuil.

FAITS DIVERS

UN NÉROS

Samedi dernier, M. Fousse, chef de gare à Mont-sur-Meurthe, aperçoit deux femmes qui traversent la voie; le train d'Avricourt à Paris arrive et va écraser les deux malheureuses.

Il est trop tard pour avertir les imprudentes; le chef de gare se lance sur la voie, pousse les femmes devant lui et les sauve.

Quant à lui, la machine le jette à terre avec ses tampons, le coupe en deux avec ses roues: il est mort.

DANS LA FOSSE AUX OURS

Une jeune cuisinière s'est suicidée lundi, à Francfort, d'une façon bizarre et inédite.

S'étant dévêtue complètement et subrepticement glissée dans la fosse aux ours du jardin zoologique, elle marcha droit à l'ours blanc. Tout aussitôt l'animal se jeta sur elle, lui enleva la poitrine d'un coup de griffe et la terrassant lui ouvrit les entrailles.

Les gardiens avaient entendu les cris de douleur de la pauvre fille, trop tard pour la sauver, lorsqu'ils arrivèrent à la fosse ils ne trouvèrent plus

que des débris de chairs pantelantes que l'ours achevait de dévorer,

L'ENTHOUSIASME D'UN CONSCRIT

Le tribunal correctionnel de Prades (Pyrénées-Orientales) vient d'avoir à s'occuper d'un conscrit qui a été tellement ravi par la perspective de servir son pays en tant que soldat, qu'il en a commis un outrage aux mœurs.

L'affaire ne manque pas d'originalité.

Le 4 mai dernier, le conseil de révision était réuni à Olette, pour procéder à ses opérations ordinaires. Le nommé Joseph Surjus, de la commune d'Arguathèbia, se trouvait au nombre des jeunes gens ayant tiré au sort en 1891 et devant subir l'examen du conseil.

Quand vint le tour du conscrit, les médecins l'ayant trouvé parfaitement constitué, il fut reconnu bon pour le service et immédiatement couché sur les registres militaires comme incorporé dans la cavalerie. Surjus avait toujours ardemment désiré être soldat, et adorant les chevaux, sa crainte perpétuelle était d'être contraint de servir comme fantassin. En voyant se réaliser son rêve, il perdit la tête. Bondissant vers ses vêtements restés dans un coin, il les prit vivement sous son bras, et à la stupéfaction générale il se précipita hors de la salle,

... Dans le simple appareil
D'un conscrit qui subit les regards du
conseil
et arrivé sur le perron extérieur, il se mit à crier de toutes ses forces:

Souviens-toi! m'an près dins la cavaleria!

(Je suis bon! ils m'ont pris dans la cavalerie!)

Naturellement, la foule réunie devant la maison commune pour voir,

spectacle rare dans les campagnes, défilait en costume M. le préfet, le général et les autres notabilités plus ou moins galonnées, leva la tête et vit apparaître Surjus, qui dans le costume de la Vérité sortant de son puits descendait la ruelle et courait au café Py.

Devant une apparition aussi singulière, la gendarmerie, qui, toujours sérieuse et grave, était la seule à ne pas rire, dressa procès-verbal, et Surjus vient de comparaître devant le tribunal de Prades.

Les juges l'ont condamné à 25 fr. d'amende, et lui tenant compte de son enthousiasme patriotique, seule cause de sa faute, ils lui font application de la loi Béranger.

LA LUNE ET SES PRÉSAGES

Quels sont, nous dit-on, les présages à tirer de la lune:

Si trois à quatre jours après le renouvellement de la lune, elle est bien nette, c'est signe d'un beau temps qui durera.

Si le second ou le troisième jour de la lune, les cornes sont émoussées, c'est signe d'une pluie prochaine. Si le disque est fort rouge, c'est signe de grand vent et de mauvais temps.

Au premier quartier, si elle se montre sans tache noire et sans cercle rouge à l'entour, c'est un signe de beau temps. Si, au contraire, on aperçoit quelque tache noire dans son disque et deux ou trois cercles autour de la lune, cercles noirs et épais, il tombera une grande quantité d'eau, il fera un mauvais temps.

En été, la lune qui paraît rouge à son lever, pronostique une très grande chaleur.

Lorsqu'elle se montre claire en se levant, on n'a que du beau temps à attendre.

Un ciel serein de toute part, quand la lune est nouvelle, s'est un signe de beau temps.

Mais si vous trouvez quelques exceptions à la réalisation de tous ces pronostics, il ne faudra pas trop vous en étonner.

A ceux qui aiment sonder les cieux étoilés ou non de vérifier ces dire !

HORRIBLE SCÈNE DE SAUVAGERIE

On écrit de Shamokin (Pensylvanie) que deux individus, les nommés Hardy et James Lavett, se sont rencontrés hier matin de bonne heure dans une salle de danse.

Entourés de leurs amis ils ont aussitôt commencé le combat. Il s'est alors produit une scène honteuse, sans aucun précédent. Les combattants, les bras liés derrière le dos, se sont précipités l'un sur l'autre et ont commencé à se mordre la face, le cou, crachant par instants les lambeaux de chair qui restaient accrochés à leurs dents. Les yeux fous, la bouche pleine de sang, couverts de morsures atroces, ils présentèrent à la fin un tel spectacle de brutale sauvagerie que les assistants dégoûtés de cette horrible scène séparèrent les malheureux et les transportèrent chez eux. Ils sont l'un et l'autre dans un état épouvantable et couverts de blessures ils ont perdu une énorme quantité de sang.

UNE GRAVE IMPRUDENCE

Il existe, dit l'*Abeille* d'Étampes, dans notre contrée une coutume assez bizarre qui vient d'avoir des suites funestes. Le 21 juin, la dame Dauvilliers mère de trois enfants et habitant Châlon Montlineux, voulant confectionner un lit de plumes, s'était enfermée dans une chambre et avait eu soin de clore préalablement toutes les issues pour

ne pas être dérangée dans ce travail par ses enfants; puis elle alluma un réchaud afin de faciliter la manipulation de la plume qui chauffée devient plus légère. Sur le soir, les enfants inquiets de ne pas voir leur mère, cherchèrent de tous côtés; enfin, l'un d'eux, un jeune garçon de sept ans, pénétra dans la chambre où, pensait-il sa mère avait dû travailler il trouva la pauvre femme inanimée. Le charbon avait fait son œuvre, l'asphyxie était complète.

On juge du désespoir des enfants et de leur père.

CERTIFICAT D'ÉTUDES CANTON DE DAMMARTIN

Examen du 23 Juin 1891

SECTION DE SAINT-SOUPPLETS

GARÇONS

Présentés: 18 — admis: 14.

Maximum: 60 points

- 1 Daverdin Alexandre, Forfry, 51 p. 1/2
- 2 Blondel Charles, St-Soupplets, 46 p.
- 3 Bédel Maurice, Montgé, 45 p. 1/4
- 4 Richard Irénée, Forfry, 39 p.
- 5 Aufoy Léon, Montgé, 36 p. 1/2
- 6 Cotelte Henri, Montgé, 36 p.
- 7 Charpentier Alfred, Cuisy, 35 p. 1/2
- 8 Laillier Alfred, Cuisy, 34 p.
- 9 Liénard Jules, Monthyon, 33 p. 3/4
- 10 Carré Anatole, Monthyon, 32 p. 1/2
- 10 Aubin Édouard St-Soupplets 32 p. 1/2
- 12 Lefranc Georges, Cuisy, 31 p. 1/2
- 13 Marin Emile, St-Soupplets, 31 p.
- 14 Fuzellier Léopold, Montgé, 30 p.

2 élèves ont obtenu les mentions de dessin et d'agriculture.

2 élèves ont obtenu la mention du dessin seulement.

4 élèves ont obtenu la mention d'agriculture seulement.

FILLES

Présentées, 14 — Admises 11

Maximum, 70 points.

- 1 Aubry Maria, St-Soupplets, 55 p.
 - 2 Lalouette Marguerite, Monthyon, 48 p.
 - 3 Mavré Pauline, Montgé, 46 p. 1/2
 - 4 Courteau Aurélie, St-Soupplets, 45 p.
 - 5 Baillon de Fontenay Jeanne, Montgé, 44 p. 1/2.
 - 6 Daverdin Lucie, Montgé, 43 p.
 - 7 Daverdin Henriette, Montgé 42 p. 3/4
 - 8 Noël Louise, Oissery, 42 p.
 - 8 Soufflet Eugénie, St-Soupplets, 42 p.
 - 10 Serpe Lucie, Montgé, 38 p.
 - 10 Desprez Louise, Monthyon, 38 p.
- 3 élèves ont obtenu la mention d'agriculture.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

DELONGE (Louis), 36 ans, chauffeur au Plessis-Belleville; injures et tapage nocturne 3 fr. d'amende.

GOUFFÉ (Pierre Casimir), 39 ans, cultivateur à Dammartin, passage avec chevaux sur terre ensemencée; 2 fr. d'amende et frais.

VANTEENKISTE (Théodore), 46 ans, manouvrier à Loisy, tapage nocturne, 4 f. d'amende et frais.

PASQUEZ (Jean-Pierre), cultivateur à Versigny, anticipation de terrain; une journée de travail,

ROUSSEAU, cultivateur à Montagny-sainte-Félicité, même contravention, même condamnation.

BORUBON (Marie-Rosalie-Amanda), 66 ans, veuve de Charles Frédéric Cocu, demeurant à Ver, bruits et tapage injurieux 11 fr. d'amende et frais.

BOUTILLIER (Désiré), 54 ans, berger à Montagny-sainte-Félicité, pâturage dans une pièce ensemencée en avoine; acquitté.

DE NOREUIL (Paul-Henri) 60 ans, propriétaire à Baron, divagation de

chien sans collier; 4 fr. d'amende et frais.

BATAILLE (Constance), cultivatrice demeurant à Étavigny, veuve Piot, défaut d'éclairage. 4 fr. d'amende et frais.

BOUSSON (Albert), 26 ans, commis voyageur à Crépy-en-Valois, défaut de guides, 6 fr. d'amende et frais.

ANGOR (Charles), 34 ans, débitant à Nanteuil, 4 fr. d'amende et frais, pour avoir donné à boire à des enfants âgés moins de 16 ans.

DIEUDONNAT (Isidore), 32 ans, charretier à Nanteuil Ivresse 1 fr. d'amende et frais.

BONDRAU (Joseph), 28 ans, charretier à Silly-le-Long; et LAVIOLETTE (Adrien), 46 ans, manouvrier au même lieu; jet de corps durs à la propriété d'autrui. Acquittés.

BRUYANT (Eugène-Louis), 27 ans, manouvrier à Baron, coupe et enlèvement de bois vert. 2 fr. d'amende et frais.

MOUNEYRAC (François), 42 ans, mécanicien à Nanteuil et DURIGE (Jules), 28 ans, comptable au même lieu. Violences légères. 3 journées de travail.

MARCHÉ DU 24 JUIN 1891

Dammartin

Pain 0 fr. 40 le kil
Beurre. 3 fr 20 »
Œufs 8 fr. 80 le 100

Claye

Pain 0 fr. 38 le kil
Beurre. 3 fr 50 »
Œufs 8 fr. 00 le 100

LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

en 1791

(Suite)

Le départ du roi, (21 juin 1791.)

avait causé à Dammartin, ainsi que dans la plupart des localités des environs de Paris, une certaine effervescence qui émut notre municipalité, aussi s'empressa-t-elle de réunir dès le 24 juin, dans la salle du bureau de l'hôpital, tenant lieu de maison de ville tous les citoyens actifs, (1) auxquels elle exposa qu'elle croyait d'une nécessité absolue qu'il y ait une garde en cette ville « tant de jour que de nuit, eu égard aux circonstances actuelles, surtout à celles qui se sont passées la nuit du vingt au vingt-et-un de ce mois, relativement à l'enlèvement du roi et de la famille royale, et ce, tant pour le soutien de la patrie que pour la propre sécurité des citoyens de l'endroit. Considérant d'un autre côté, que la garde nationale de cette ville ne se trouve pas assez nombreuse pour suffire à ce service continu, malgré son zèle ordinaire, le corps municipal estime qu'il est encore à propos de venir au soulagement de cette garde nationale en formant plusieurs compagnies bourgeoises citoyennes, et qui, avec la dite garde nationale ne formeront qu'un même corps sans distinction, avec d'autant plus de raison qu'il n'est ici question que de la défense de la cause commune à laquelle tout bon patriote doit par conséquent se prêter. »

La proposition mise aux voix fut adoptée et il fut arrêté que la garde nationale Dammartinoise serait dorénavant composée de quatre sections ou compagnies, comprenant tous les citoyens actifs, « y compris les veuves et les filles tenant ménage » s'élevant ensemble au nombre de trois-cent-vingt.

Il fut arrêté en séance : 1° que tous les citoyens seraient tenus de faire le service en personne, excepté « les veuves et les filles. »

2° Que ceux qui se feraient remplacer auraient à payer trente sols pour

la journée de service, fixée à vingt-quatre heures.

3° Que les officiers maintiendraient une discipline sévère et assureraient le bon ordre.

4° Que les factionnaires exécuteraient scrupuleusement les ordres de leurs chefs, en ce qui concernait le service.

5° Qu'il serait remis à la Municipalité un état général des quatre sections.

6° Enfin, que tous les officiers, chefs de poste de ladite garde seraient réélus sous les six mois.

(à suivre) E. L.

1 — On entendait par citoyens actifs, ceux qui, ayant atteint leur majorité, étaient domiciliés dans la commune ou inscrits au rôle des contributions. Cette classe de citoyens formait les assemblées primaires appelées à nommer les électeurs pour l'élection des représentants de la nation.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

(Suite)

XII

CHABANNES REÇOIT LE COLLIER
DE SAINT-MICHEL.

Le duc de Bretagne qui avait également reçu le collier de Saint-Michel, le renvoya au roi en disant : *Qu'il ne voulait point tirer au collier avec Chabannes.* Cette double injure s'adressait au roi et à l'un des membres de la maison de Chabannes, au grand-maître selon les uns et à son neveu, Gilbert de Chabannes, gouverneur du Limousin, suivant les autres. Si, dit un auteur (1) il s'agit d'Antoine de Chabannes, l'insulte était assurément injuste, car « si au point de vue de notre civilisation, le mépris peut s'attacher à plusieurs actes de sa vie, il n'en était pas moins, par sa moralité même, l'égal de tous les grands seigneurs de son temps, et il leur était supérieur par sa bravoure et par son mérite personnel. Sans doute Antoine de

Chabannes avait tous les vices qui naissent de l'ambition, mais il avait le cœur honnête et l'instinct des grandes choses. Sans doute on le voyait audacieux et emporté, comme un torrent précipité d'une montagne, briser tout ce qui lui faisait obstacle, mais il n'était pas méchant de sa nature, et, comme l'eau descendue dans la plaine il était clément après le triomphe. Sans doute, il y a un niveau sensible de moralité auquel le philosophe doit soumettre indistinctement tous les hommes, mais c'est aussi un devoir pour l'historien de ne point séparer les hommes de leurs contemporains et de les apprécier dans le milieu même où ils ont vécu.

Quelque temps après la naissance du dauphin (Charles VIII) le roi se trouva en butte à de nouvelles difficultés provoquées par les ducs de Bretagne et de Guyenne. La mort prématurée et pour ainsi dire mystérieuse de ce prince, excita le ressentiment du duc de Bourgogne qui publia un manifeste accusant le roi d'avoir fait « périr piteusement son frère par poisons, maléfices, sortilèges et invocations diaboliques. » Pour venger le duc, il passa la Somme avec son armée jurant de mettre tout à feu et à sang et en effet, il incendia et saccagea les bourgs et les villages qui se trouvèrent sur son passage et y massacra sans pitié les hommes, les femmes et les enfants. Les français entrèrent en Picardie sous le commandement du connétable de Bourbon et du comte de Dammartin, qui se porta vers Amiens.

Cette ville, après avoir entendu les revendications pressantes du duc de Bourgogne se déclara pour Chabannes auquel le duc écrivit une lettre injurieuse. Le comte répondit au duc en termes non moins vifs, lui reprochant la trahison de Péronne et répudiant les

souvenirs de la guerre dite *du bien public* qui devait être plutôt appelée, disait-il, *le mal public.*

(à suivre) E. L.

1 — Dey — Hist. de la ville et du comté de saint Fargeau.

LA LÉGENDE DU DIABLE

De la *France Nouvelle* :

Une légende plus connue à l'étranger qu'en France.

Quand le diable fut précipité du ciel il tomba sur la terre et se brisa en morceaux.

Sa tête roula en Espagne et voilà pourquoi les Espagnols sont si fiers.

Ses mains tombèrent en Turquie, et voilà pourquoi les Turcs sont si rapaces.

Son cœur glissa en Italie, et voilà pourquoi les Italiens sont si amoureux.

Son ventre alla en Allemagne, et voilà pourquoi les Allemands sont si gourmands.

Ses pieds restèrent en France, voilà pourquoi les Français courent toujours après les femmes.

Un paysan se présente chez un pharmacien et demande de la poudre pour détruire les insectes.

— Pour combien ? lui demande-t-on.

Et notre homme, avec un gros rire narquois :

— Vous vous moquez de moi, pas vrai ; croyez-vous que je les ai comptées ?

R... rencontre un vieux camarade de collège et lui demande des nouvelles de son fils.

— Il doit avoir près de vingt ans, ton fils Ernest. Qu'est-ce que tu en fais ?

— Il est attaché à la caisse d'une grande compagnie d'assurances.

— Ah ! on les attache, maintenant ; murmure R...

Armand MALLET

Entrepreneur de Bâtimens

à DAMMARTIN, (S-&-M)

Plans Devis Projets

Maçonnerie, Carrelage mosaïque, Charpente en bois et en fer, Menuiserie, Serrurerie, Couverture, Fumisterie, Plomberie, Asphalte et Bitume, Ciment, Treillage en bois, Tuyaux en grès et autres, de toutes dimensions, etc.

Entourage de prairies et jardins en treillages galvanisés ou ronces avec poteaux en fer ou en bois.

Travaux en ciment artificiel, remplaçant la pierre de taille avec économie de 20 à 40 pour cent, et garantis contre la gelée.

Vente de toutes espèces de matériaux de démolitions, livrés sur mesures 24 h. après commande. Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées, Carreaux, Tuiles, Pavés, Cheminées en marbre de tous styles, etc. — *Economie de 50 pour cent.*

Assainissement des habitations. Pose de lambourdes sur bitume, au même prix que celles posées sur plâtre, Parquet chêne ou sapin sur bitume, posé à bâtons rompus ou à point de Hongrie, Lambris bitumés, trottoirs en Asphalte, Jointoiement de pavés, etc. etc.

Société d'Assurances Mutuelles

IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES DE SEINE-ET-MARNE

Contre l'incendie, le chômage, l'explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur et électriques

DATE DE FONDATION: 1819 - SIÈGE SOCIAL A MELUN

Montant des valeurs assurées: 883,000,000 f.

Montant des réserves: 3,007,311 f.

Tarifs inférieurs de 40 0/0 environ aux primes les plus réduites des Compagnies par actions.

Les sinistres sont toujours payés intégralement et comptant.

La Société ne fait pas payer à ses assurés le droit de timbre, toujours réclaté en sus des primes par les Compagnies à raison de 0 fr. 04 par 1,000 fr. de capital assuré.

Les risques d'explosion de la foudre et du gaz, les incendies provenant de l'éclairage électrique, sont assurés gratuitement.

La Société assure gratuitement sur pied les récoltes de ses Sociétaires.

LES POLICES SONT DÉLIVRÉES GRATUITEMENT

S'adresser ou écrire pour tous renseignements, au représentant de la Société dans le canton.

M. ALLANT, 1, place du Bourg à Dammartin

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN
A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Echange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES
Accessoires & Réparations

SPECIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES
Épurées

Céréales de semence
Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves
à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarié.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles
élégants et pratiques de robes,
manteaux, chapeaux, costumes
d'enfants, ouvrages, etc., avec
explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale
p^r M^{me} le D^r BERTILLON. Étude:

**QUE FERONS-NOUS
DE NOS FILLES?**

décrivant toutes les professions
et métiers pouvant être exercés
par des femmes. Nombreuses
primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal

simple: 2^f 50. Avec chaque fois une

gravure coloriée, 3 mois: 5^f. Pour

s'abonner, envoyer mandat-poste ou

timbres aux Éditeurs: IMANS & C^o,

51, RUE DE VERNEUIL, PARIS